

# LA LETTRE

DDE de la Manche

D U F O R U M A M E N A G E M E N T

La quatrième édition du « forum aménagement », qui a désormais pris son rythme de croisière (trois sessions par an) a eu lieu le 9 octobre 2008 avec, pour la première fois, un seul sujet à l'ordre du jour : Les préoccupations d'assainissement dans les réflexions d'urbanisme. Ce sujet a été abordé en deux parties :



## LES SUJETS DU JOUR :

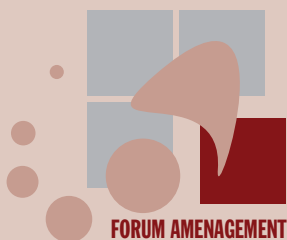
- Comment se positionne l'assainissement dans l'aménagement ?
- Les outils organisationnels et le financement de l'assainissement

### Comment se positionne l'assainissement dans l'aménagement ?

Que l'on soit dans une réflexion de planification à moyen ou long terme (PLU, Carte communale) ou plus immédiatement dans la conception d'un aménagement communal ou dans l'instruction d'une demande concernant un projet de construction, la question de l'assainissement tant des eaux usées que des eaux pluviales va inévitablement se poser. En effet les règles en matières d'environnement (loi sur l'eau notamment) et d'urbanisme l'imposent. Comment faire pour que cette préoccupation ne soit pas subie mais au contraire intégrée, le plus tôt possible dans la réflexion ? Bien gérer son assainissement c'est avant tout une préoccupation de salubrité, de sécurité et de protection des milieux naturels, mais cela doit aussi être un souhait de développement respectueux du paysage, raisonnablement consommateur d'espace et économique sur le long terme. Élaborer ou réviser un document d'urbanisme doit nécessairement se faire

en cohérence avec le schéma directeur d'assainissement de la commune concernée et peut nécessiter des allers et retours entre les deux documents pour ajuster le projet de développement aux capacités d'assainissement disponibles ou prévues à court terme. Les questions à résoudre concernent aussi la gestion des eaux pluviales : comment prévenir au mieux le risque d'inondation ? Comment intégrer les équipements nécessaires aux futurs aménagements locaux ?

Deux témoignages ont permis de démontrer la relation nécessaire entre urbanisme/aménagement et assainissement. M. Haize, maire des Veys, a illustré la manière dont a été conduite la réflexion amont itérative entre planification de l'urbanisme et assainissement au moment de la réalisation du PLU. M. Lemoigne, maire de Créances a présenté les alternatives au tout tuyau en gestion des eaux pluviales et l'option retenue pour l'assainissement du parc d'activités de la Côte Ouest.





M.Farcy,DDAF

Une fois ces réflexions menées et les choix techniques effectués, la commune doit se préoccuper des modalités de réalisation et d'exploitation des services publics. Quelle formule de gestion retenir ? Quel coût ? Quelle stratégie de financement adopter ? M. Farcy de la DDAF a présenté successivement les formes de gestion pour l'assainissement collectif, les financements directs et la « participation pour voirie et réseaux », en tant qu'outil financier de l'aménagement. Puis, M. Orange et Mme Calipel du Conseil Général ont consacré leur intervention à l'assainissement non collectif, en tirant un bilan de l'observatoire des SPANC (services publics d'assainissement non collectif) et en exposant le regard du SATESE (Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration) à travers son action quotidienne auprès des maires.

Avec 130 participants, ce « forum aménagement » a connu un grand succès, sans doute en raison du sujet qui, de toute évidence, constitue une préoccupation centrale mais complexe pour bon nombre d'élus sur le terrain.

L'articulation indispensable entre assainissement et planification a été illustrée au cours du débat par la nécessité de mettre en cohérence les zones constructibles et le zonage d'assainissement et par la possibilité de phaser l'ouverture à l'urbanisation en fonction de la desserte des terrains. On peut ainsi opportunément classer en 1 AU, les terrains urbanisables immédiatement parce que desservis par l'assainissement et en 2 AU les terrains non desservis, urbanisables à plus long terme.

Plusieurs participants ont posé la question des incidences de l'assainissement collectif sur le prix de l'eau. Le maire des Veys prenant l'exemple de sa commune en a indiqué l'impact. Cet impact est tributaire notamment de la définition des zones assainies collectivement, et du phasage éventuel de réalisation de l'assainissement collectif.

Le devenir d'une ancienne station d'épuration et les conditions de financement de la remise en état des lieux soulèvent ici ou là des difficul-

tés alors que les solutions techniques et financières existent mais supposent que les questions à résoudre soient posées suffisamment tôt par la commune pour être intégrées dans le projet de substitution.

Ce forum n'avait pas la prétention de répondre en une demi-journée aux diverses et nombreuses attentes des personnes présentes, notamment d'un point de vue technique. Un approfondissement du sujet exigera sans doute une réunion d'information spécifique dans un autre cadre à définir (un atelier de formation, par exemple).



Le parc d'activités de la côte ouest, à Créances

**Partenaires : Conseil général, CAUE, Association des maires de la Manche**

**Directeur de la publication :** Jacques LE BERRE

**Comité de rédaction :** Sylvain DUBOIS et Jean-Marie NAEL

**Photos :** DDE 50

**Conception graphique :** DDE, service communication, Agnès PETIT